



**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### COVID-19

Cahors, le 6 mai 2021

Le préfet du Lot interdit la consommation d'alcool sur la voie publique et dans les espaces publics .

Malgré la baisse progressive des indicateurs liés à l'épidémie de Covid-19 dans le département, le virus circule toujours activement dans le Lot. Pour renforcer la sécurité à l'approche du week-end de l'Ascension, Michel Prosic, préfet du Lot, a pris un arrêté **interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique et dans les espaces publics de 11h à 19h, jusqu'au mardi 18 mai inclus.**

Ces mesures visent à limiter la circulation du virus dans le département qui s'observe notamment par la multiplication du nombre de cas positifs détectés à l'occasion d'événements festifs. Le préfet du Lot en appelle à la responsabilité de chacun dans la lutte contre la Covid-19 et dans le respect des gestes barrières.

**Pôle de la communication  
interministérielle de l'État**

05 65 23 10 60 / 06 07 80 97 16  
[marine.tudal@lot.gouv.fr](mailto:marine.tudal@lot.gouv.fr)  
[pref-communication@lot.gouv.fr](mailto:pref-communication@lot.gouv.fr)

Place Chapou  
46009 Cahors Cedex